

Travailleurs Non Salariés

Cotisations sociales

Assiette des cotisations

Entreprise Individuelle
(BIC ou BNC)

Résultat Fiscal
+ Cotisations Madelin

Gérant Majoritaire
(EURL - SARL)

Rémunération du Gérant
- abattement 10 %
+ Cotisations Madelin

Pour le calcul de la CSG - CRDS, on ajoute à cette assiette le montant des cotisations sociales obligatoires versées au cours de l'année (hors CSG - CRDS)

Taux des cotisations

COTISATIONS	ASSIETTES	TAUX	
		Artisan	Commerçant ou industriel
Maladie - maternité	Dans la limite de 34 308 €	6,50%	
	de 34 308 € à 171 540 €	5,90%	
Indemnités journalières	Dans la limite de 171 540 €	0,7% <	
Retraite de base	Dans la limite de 34 308 €	16,65%	
Retraite complémentaire	Dans la limite de 33 775 €	7,10%	
	Entre 33 776 € et 137 323 €	7,50%	
	Dans la limite de 102 924 €		6,50%
Invalidité - décès	Dans la limite de 34 308 €	1,08%	1,30%
Allocations familiales	Totalité du revenu professionnel	5,40%	
CSG - CRDS	Totalité du revenu professionnel + cotisations sociales obligatoires	8,00%	
Formation professionnelle	Sur la base de 33 276 €	0,15%*	

* 0,24 % si votre conjoint a le statut de conjoint collaborateur